

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

CONSEIL REGIONAL

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

REGIONAL COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

DECISION N° 001 /D/CREN/SG DU 20 SEPT 2022

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 10/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ACQUISITION D'UNE CAISSE A OUTILS D'ENTRETIEN DE MATERIELS DE VOIRIE POUR LE COMPTE DE LA REGION-CTD DE L'EXTREME-NORD.

MAITRE D'OUVRAGE : Le Président du Conseil Régional

FINANCEMENT : Budget d'Investissement du Conseil Régional - Exercice 2022- Imputation : 222 220

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD A MAROUA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu La Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu L'Ordonnance n°2022/001 du 02 Juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu Le Décret n°2003/651/Pmdu16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
- Vu le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés
- Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics;
- Vu la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu la Lettre-Circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;

- Vu la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 novembre 2013 précisant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'Exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des Services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu La Lettre Circulaire N° 000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels
- Vu La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;
- Vu La Lettre-Circulaire n°00000003/LC/MINFI du 10 mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2022 ;
- Vu La Circulaire N°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relatives à l'application du Code des Marchés Publics;
- Vu les Normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;
- Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert n°002/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour l'acquisition d'une caisse à outils d'entretien de matériels de voirie pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord.

D E C I D E :

Article 1^{er} – (1) La présente décision porte attribution de la Lettre-Commande relative au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 10/08/2022 en procédure d'urgence pour l'acquisition d'une caisse à outils d'entretien de matériels de voirie pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord au soumissionnaire **Ets AHLAN WA SAHLAN, B.P : 179 Maroua Tél : 677 27 60 00, pour un montant (TTC) de deux cents vingt-huit millions cinq cents mille cent-douze (19 698 908) francs CFA.**

(2) Le délai de livraison de ladite fourniture est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP/yde
- GOUV/REN
- DR/MINDDEVEL/ MINMAP/EN
- SOPECAM
- CRTV
- PRESIDENT/CIPM-CREN
- ARMP/EN
- ARCHIVE/CHRONO

Maroua le 18 SEPT 2022

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,
Maitre d'Ouvrage


KALBASSOU DANIEL



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

CONSEIL REGIONAL

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

REGIONAL COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

COMMUNIQUE N° 001 /C/CREN/SG DU 20 SEPT 2022

PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 10/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ACQUISITION D'UNE CAISSE A OUTILS D'ENTRETIEN DE MATERIELS DE VOIRIE POUR LE COMPTE DE LA REGION-CTD DE L'EXTREME-NORD.

MAITRE D'OUVRAGE : Le Président du Conseil Régional

FINANCEMENT : Budget d'Investissement du Conseil Régional - Exercice 2022- Imputation : 222 220

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD,

Communique :

Le soumissionnaire ci-après, désigné est retenu pour l'exécution des prestations, relatif au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°001/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour l'acquisition d'une caisse à outils d'entretien de matériels de voirie pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord. Il s'agit de :

Objet de l'Appel d'Offres	Numéro du lot	Attributaire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
Appel d'Offres National Ouvert n°003/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour l'acquisition d'une caisse à outils d'entretien de matériels de voirie pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord	LOT UNIQUE	Ets AHLAN WA SAHLAN, B.P : 179 Maroua Tél : 677 27 60 00	19 698 908	90 Jours

Le Directeur de l'établissement susvisé est invité à se présenter aux services du Conseil Régional pour les modalités de souscription de la Lettre-Commande.

Ampliations :

- MINMAP/yde
- GOUV/REN
- DR/MINDDEVEL/ MINMAP/EN
- SOPECAM
- CRTV
- PRESIDENT/CIPM-CREN
- ARMP/EN
- ARCHIVE/CHRONO

Maroua le 20 SEPT 2022

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,

Maitre d'Ouvrage

